

**GARANTIE : THERMALISME - Base**

Les exemples de remboursement ci-dessous sont valables à compter du 01/01/2025 et s'entendent dans la limite des dépenses engagées.

Contrat d'assurance santé responsable <sup>(2)</sup>	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) <sup>3</sup>	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO) RLAM inclus	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
<b>Hospitalisation</b>					
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20,00 € (15€ en service psychiatrique)	0,00 €	20,00 € (15€ en psychiatrique)	0,00 €	0 €
Chambre particulière (sur demande du patient)	NC	Non remboursé	Non remboursé	non remboursé	
<b>Séjours avec actes lourds</b>					
<i>L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé</i>					
<b>Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé</b>					
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	100%BR	0,00 €	0,00 €
Frais de séjour en secteur privé	830,60 €	830,60 €	830,60 €	0,00 €	0,00 €
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO	Dépassements maîtrisés	BR	100% BR	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	434,00 €	271,70 €	271,70 €	0,00 €	162,30 €
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO)	Honoraires libres	BR	100% BR	Dépassements si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	473,00 €	271,70 €	271,70 €	0,00 €	201,30 €
<b>Séjours sans actes lourds</b>					
<i>L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé</i>					
<b>Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public</b>					
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	100% BR	0,00 €	0,00 €
Frais de séjour en secteur public	3 541,00 €	3 541,00 €	3 541,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Soins courants</b>					
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR	90% BR- 2€	10% BR	2€ de participation forfaitaire
Consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	30,00 €	30,00 €	25,00 €	3,00 €	2,00 €
Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	35,00 €	35,00 €	31,50 €	3,50 €	0,00 €
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtamologie, dermatologie, etc.)	37,00 €	37,00 €	31,30 €	3,70 €	2,00 €
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO	Dépassements maîtrisés	BR	90% BR- 2€	10% BR + dépassement si prévu au contrat	2€ de participation forfaitaire plus dépassement selon contrat
Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	50,00 €	35,00 €	31,50 €	3,50 €	15,00 €
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtamologie, dermatologie, etc...)	54,00 €	37,00 €	31,30 €	3,70 €	19,00 €
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO)	Honoraires libres	BR	90% BR- 2€	10% BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonnés à 100% BR)	2€ de participation forfaitaire plus dépassement selon contrat
Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans	62,00 €	23,00 €	20,70 €	2,30 €	39,00 €
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtamologie, dermatologie, etc.)	67,00 €	23,00 €	18,70 €	2,30 €	46,00 €
Matériel médical	Tarif moyen facturé	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Achat d'une paire de béquilles	26,18 €	24,40 €	21,96 €	2,44 €	1,78 €

Dentaire					
Soins et prothèses 100% santé	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR	90% BR	10% BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0,00 €
Pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires	500,00 €	120,00 €	108,00 €	392,00 €	0,00 €
Soins (hors 100% santé)	Tarif de convention	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Détartrage	43,38 €	43,38 €	39,04 €	4,34 €	0,00 €
Prothèses (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Couronne céramo-métallique sur molaires	557,00 €	120,00 €	108,00 €	42,00 €	407,00 €
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR	100% BR	dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Traitement par semestre (6 max)	707,00 €	193,50 €	193,50 €	48,38 €	465,13 €
Optique					
Equipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	90% BR	10% BR + dépassement dans la limite des PLV <sup>4</sup>	0,00 €
Verres simples et monture	115,00 €	34,50 €	31,06 €	83,94 €	0,00 €
Verres progressifs et monture	210,00 €	63,00 €	56,70 €	153,30 €	0,00 €
Equipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
Verres simples et monture	366,00 €	0,15 €	0,14 €	200,14 €	165,73 €
Verres progressifs et monture	632,00 €	0,15 €	0,14 €	200,14 €	431,73 €
Lentilles	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
Forfait annuel	NC	Non remboursé (dans le cas général)	Non remboursé (dans le cas général)	200,00 €	
Chirurgie réfractive	Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
Opération corrective de la myopie	NC	Non remboursé	Non remboursé	non remboursé	
Aides auditives					
Equipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	90% BR	10% BR + dépassement dans la limite des PLV	0,00 €
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950,00 €	400,00 €	360,00 €	590,00 €	0,00 €
Equipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 582,00 €	400,00 €	360,00 €	40,00 €	1 182,00 €

1: Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés

2 : Les contrats dits "responsables" quand ils respectent des obligations fixées par la réglementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé

3 : La BR est un tarif de "référence" fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

4 : Prix limite de vente

**Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire santé édicté par l'UNOCAM (<https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/>)**



## GARANTIE : THERMALISME - Base + Option 1

Les exemples de remboursement ci-dessous sont valables à compter du 01/01/2025 et s'entendent dans la limite des dépenses engagées.

Contrat d'assurance santé responsable <sup>(2)</sup>	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) <sup>3</sup>	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO) RLAM inclus	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
<b>Hospitalisation</b>					
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20,00 € (15€ en service psychiatrique)	0,00 €	20,00 € (15€ en psychiatrique)	0,00 €	0 €
Chambre particulière (sur demande du patient)	NC	Non remboursé	Non remboursé	57,96 €	
<b>Séjours avec actes lourds</b>					
<i>L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé</i>					
<b>Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé</b>					
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	100%BR	0,00 €	0,00 €
Frais de séjour en secteur privé	830,60 €	830,60 €	830,60 €	0,00 €	0,00 €
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO	Dépassements maîtrisés	BR	100% BR	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	434,00 €	271,70 €	271,70 €	162,30 €	0,00 €
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO)	Honoraires libres	BR	100% BR	Dépassements si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	473,00 €	271,70 €	271,70 €	135,85 €	65,45 €
<b>Séjours sans actes lourds</b>					
<i>L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé</i>					
<b>Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public</b>					
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	100% BR	0,00 €	0,00 €
Frais de séjour en secteur public	3 541,00 €	3 541,00 €	3 541,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Soins courants</b>					
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR	90% BR- 2€	10% BR	2€ de participation forfaitaire
Consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	30,00 €	30,00 €	25,00 €	3,00 €	2,00 €
Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	35,00 €	35,00 €	31,50 €	3,50 €	0,00 €
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtamologie, dermatologie, etc.)	37,00 €	37,00 €	31,30 €	3,70 €	2,00 €
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO	Dépassements maîtrisés	BR	90% BR- 2€	10% BR + dépassement si prévu au contrat	2€ de participation forfaitaire plus dépassement selon contrat
Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	50,00 €	35,00 €	31,50 €	18,50 €	0,00 €
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtamologie, dermatologie, etc...)	54,00 €	37,00 €	31,30 €	20,70 €	2,00 €
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO)	Honoraires libres	BR	90% BR- 2€	10% BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonnés à 100% BR)	2€ de participation forfaitaire plus dépassement selon contrat
Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans	62,00 €	23,00 €	20,70 €	13,80 €	27,50 €
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtamologie, dermatologie, etc.)	67,00 €	23,00 €	18,70 €	13,80 €	34,50 €
Matériel médical	Tarif moyen facturé	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Achat d'une paire de béquilles	26,18 €	24,40 €	21,96 €	2,44 €	1,78 €

Dentaire					
Soins et prothèses 100% santé	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR	90% BR	10% BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0,00 €
Pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires	500,00 €	120,00 €	108,00 €	392,00 €	0,00 €
Soins (hors 100% santé)	Tarif de convention	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Détartrage	43,38 €	43,38 €	39,04 €	4,34 €	0,00 €
Prothèses (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Couronne céramo-métallique sur molaires	557,00 €	120,00 €	108,00 €	192,00 €	257,00 €
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR	100% BR	dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Traitement par semestre (6 max)	707,00 €	193,50 €	193,50 €	290,25 €	223,25 €
Optique					
Equipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	90% BR	10% BR + dépassement dans la limite des PLV <sup>4</sup>	0,00 €
Verres simples et monture	115,00 €	34,50 €	31,06 €	83,94 €	0,00 €
Verres progressifs et monture	210,00 €	63,00 €	56,70 €	153,30 €	0,00 €
Equipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
Verres simples et monture	366,00 €	0,15 €	0,14 €	365,87 €	0,00 €
Verres progressifs et monture	632,00 €	0,15 €	0,14 €	400,14 €	231,73 €
Lentilles	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
Forfait annuel	NC	Non remboursé (dans le cas général)	Non remboursé (dans le cas général)	300,00 €	
Chirurgie réfractive	Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
Opération correctrice de la myopie	NC	Non remboursé	Non remboursé	non remboursé	
Aides auditives					
Equipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	90% BR	10% BR + dépassement dans la limite des PLV	0,00 €
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950,00 €	400,00 €	360,00 €	590,00 €	0,00 €
Equipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 582,00 €	400,00 €	360,00 €	40,00 €	1 182,00 €

1: Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés

2 : Les contrats dits "responsables" quand ils respectent des obligations fixées par la réglementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé

3 : La BR est un tarif de "référence" fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

4 : Prix limite de vente

**Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire santé édicté par l'UNOCAM (<https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/>)**



**GARANTIE : THERMALISME - Base + Option 2**

Les exemples de remboursement ci-dessous sont valables à compter du 01/01/2025 et s'entendent dans la limite des dépenses engagées.

Contrat d'assurance santé responsable <sup>(2)</sup>	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR) <sup>3</sup>	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO) RLAM inclus	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
<b>Hospitalisation</b>					
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20,00 € (15€ en service psychiatrique)	0,00 €	20,00 € (15€ en psychiatrique)	0,00 €	0 €
Chambre particulière (sur demande du patient)	NC	Non remboursé	Non remboursé	115,92 €	
<b>Séjours avec actes lourds</b>					
<i>L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé</i>					
<b>Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé</b>					
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	100%BR	0,00 €	0,00 €
Frais de séjour en secteur privé	830,60 €	830,60 €	830,60 €	0,00 €	0,00 €
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO	Dépassements maîtrisés	BR	100% BR	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	434,00 €	271,70 €	271,70 €	162,30 €	0,00 €
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO)	Honoraires libres	BR	100% BR	Dépassements si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	473,00 €	271,70 €	271,70 €	201,30 €	0,00 €
<b>Séjours sans actes lourds</b>					
<i>L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé</i>					
<b>Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public</b>					
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	100% BR	0,00 €	0,00 €
Frais de séjour en secteur public	3 541,00 €	3 541,00 €	3 541,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Soins courants</b>					
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR	90% BR- 2€	10% BR	2€ de participation forfaitaire
Consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	30,00 €	30,00 €	25,00 €	3,00 €	2,00 €
Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	35,00 €	35,00 €	31,50 €	3,50 €	0,00 €
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtamologie, dermatologie, etc.)	37,00 €	37,00 €	31,30 €	3,70 €	2,00 €
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO	Dépassements maîtrisés	BR	90% BR- 2€	10% BR + dépassement si prévu au contrat	2€ de participation forfaitaire plus dépassement selon contrat
Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	50,00 €	35,00 €	31,50 €	18,50 €	0,00 €
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtamologie, dermatologie, etc...)	54,00 €	37,00 €	31,30 €	20,70 €	2,00 €
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-ACO)	Honoraires libres	BR	90% BR- 2€	10% BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonnés à 100% BR)	2€ de participation forfaitaire plus dépassement selon contrat
Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans	62,00 €	23,00 €	20,70 €	20,70 €	20,60 €
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtamologie, dermatologie, etc.)	67,00 €	23,00 €	18,70 €	20,70 €	27,60 €
Matériel médical	Tarif moyen facturé	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Achat d'une paire de béquilles	26,18 €	24,40 €	21,96 €	4,22 €	0,00 €

Dentaire					
Soins et prothèses 100% santé	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR	90% BR	10% BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0,00 €
Pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires	500,00 €	120,00 €	108,00 €	392,00 €	0,00 €
Soins (hors 100% santé)	Tarif de convention	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Détartrage	43,38 €	43,38 €	39,04 €	4,34 €	0,00 €
Prothèses (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Couronne céramo-métallique sur molaires	557,00 €	120,00 €	108,00 €	312,00 €	137,00 €
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR	100% BR	dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Traitement par semestre (6 max)	707,00 €	193,50 €	193,50 €	483,75 €	29,75 €
Optique					
Equipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	90% BR	10% BR + dépassement dans la limite des PLV <sup>4</sup>	0,00 €
Verres simples et monture	115,00 €	34,50 €	31,06 €	83,94 €	0,00 €
Verres progressifs et monture	210,00 €	63,00 €	56,70 €	153,30 €	0,00 €
Equipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
Verres simples et monture	366,00 €	0,15 €	0,14 €	365,87 €	0,00 €
Verres progressifs et monture	632,00 €	0,15 €	0,14 €	450,14 €	181,73 €
Lentilles	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
Forfait annuel	NC	Non remboursé (dans le cas général)	Non remboursé (dans le cas général)	400,00 €	
Chirurgie réfractive	Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
Opération correctrice de la myopie	NC	Non remboursé	Non remboursé	250,00 €	
Aides auditives					
Equipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	90% BR	10% BR + dépassement dans la limite des PLV	0,00 €
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950,00 €	400,00 €	360,00 €	590,00 €	0,00 €
Equipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	90% BR	10% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 582,00 €	400,00 €	360,00 €	340,00 €	882,00 €

1: Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés

2 : Les contrats dits "responsables" quand ils respectent des obligations fixées par la réglementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé

3 : La BR est un tarif de "référence" fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

4 : Prix limite de vente

**Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire santé édicté par l'UNOCAM (<https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/>)**

